

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 2 juillet 2024, à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 183 rue des Érables, sur les lots portant les numéros 6 250 846 et 6 250 847 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre un ratio minimal d'un arbre par tranche de 24 mètres de terrain, et ce, bien que l'article 4.1.3.1b) iii. du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoit qu'un ratio minimal d'un arbre par tranche de 7,0 mètres de terrain doit être planté dans une bande de verdure adjacente à une rue.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 14 juin 2024

Fredy Enrique Alzate Posada  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine